

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009**

**PRESENTS** : Pierre TRESMONTAN - Marc GERAUDIE - Michèle COURBIER - François TRUFFIER - Christine POUGET - Jean Michel LEYRIS - Christian FABREGUES - Danièle BERNARD - Pierre BARLERIN - Simone CROUZETTE - Cathy VILLATOUX - Marc PLIOT - Alain VARIN - Cathy JAN - Georges MAZEAUD - Yvette LAVAUD - Valérie BORDES - Jean Michel JACQUET, Nathalie BESANCON-POUGET

**EXCUSE** : néant

Le secrétariat de séance est assuré par Yvette LAVAUD.

**1 - TRAVAUX MEDIATHEQUE**

La ventilation du local des archives n'ayant pas été prévue dans l'élaboration du plan, il est nécessaire d'établir un avenant d'un montant de 237 € pour les travaux qui seront réalisés par l'entreprise LEMAIRE.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**2 - TRAVAUX STATION EPURATION**

En raison de la modification du Tracé du Réseau d'eau usée dans les prés de Magueur reprenant les sections : Bourg, Magueur, Montargis. Il est nécessaire de prévoir la reprise des canalisations existantes.

Ces travaux préparatoires ont nécessités de nouveaux sondages et un relevé topologique qui ont entraîné des enfouissements plus conséquents.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**3 - VOYAGE A CHAMONIX DES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE (GRANDE SECTION)**

18 Enfants ont séjourné à CHAMONIX du 16 au 23 mars dernier. La commune participe au frais du séjour à hauteur de 2583.86 € soit 30 % du total.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**4 - CONVENTION SDIS**

Le Maire demande l'autorisation de signer les conventions passées avec le SDIS pour le recrutement de 3 maîtres nageurs :

- 1 en juillet
- 1 en août
- 1 du 14 juillet au 15 août

Pour ce faire, le maire avait pris contact avec le SDIS dès l'automne, en raison de pénurie des maîtres nageurs.

Le montant de la prestation entraine un coût supplémentaire mais le SDIS s'est engagé à remplacer les absences réglementaires (Repos hebdomadaires).

Par ailleurs, la commune va s'équiper d'un défibrillateur subventionné par GROUPAMA.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **5 - CONVENTION RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT AVEC LA MAIRIE**

Une animation gratuite a lieu l'après-midi tous les lundis de chaque mois, réunissant toutes les assistantes maternelles du canton.

Cette animation se fait dans les locaux de l'ALSH, il est donc nécessaire d'établir une convention pour l'utilisation de ces locaux.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **6 - MICRO CRECHE**

Un projet expérimental de micro crèche est en cours d'étude en partenariat avec la CAF, La MSA, Le Conseil Général et les communes du Canton.

Trois modes de gestion ont été discutés :

- DSP
- Gestion Associative
- Gestion Communale

Les interventions de plusieurs conseillers et du maire apportant avantages et inconvénients pour chaque mode, ont abouti sur le choix de la Gestion Communale (Souhait d'une pérennité au-delà des 4 ans d'expérimentation, avenir du personnel sécurisé, subventions plus faciles à obtenir).

**VOTE A L'UNANIMITE**

Des conventions seront établies et signées avec les communes intéressées par ce projet.

## **7 - REFERENTIELS IGN**

Actuellement, la Commune de SEILHAC est à « Cheval » sur 2 cartes, le Conseil Général propose une seule carte où sont recensés tous les chemins, photos aériennes et carte IGN.

La participation forfaitaire s'élève à 100 € pour 5 ans.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **8 - DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION**

Dans le cadre de la dématérialisation, les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par voie électronique aux représentants de l'Etat. (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le Maire propose l'envoi par télétransmission.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **9 - LIGNE TELEPHONIQUE ASSISTANTE SOCIALE**

En raison des travaux de réaménagement des locaux de la Mairie, le bureau de l'Assistante Sociale est transféré dans l'appartement de la Trésorerie de SEILHAC, et de ce fait il est nécessaire de transférer la ligne téléphonique pour assurer la permanence sociale.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## 10 - COTISATION INSTANCE GERONTOLOGIE

Conformément à la convention conclue entre l'instance de G rontologie du Canton et la Commune de SEILHAC il est n cessaire de verser une participation   l'instance pour 2009.

La participation est de 0.55   par habitant (Inchang e depuis 2004)

Le montant total s' l ve donc   1822 habitants x 0.55   = 1002.10  .

**VOTE A L'UNANIMITE**

## 11 - CAMPING : GESTION

Christian FABREGUES, rapporteur de la Commission Camping, pr sente un  tat des lieux financier et, il est   noter qu'en 10 ans, l'occupation est de - 50 % (au niveau d partemental - 20%) les s jours sont plus courts (en hausse au niveau d partemental)

En 1994 ..... 76 000   du chiffre d'affaires

En 2008 ..... 120 000  

Ce qui correspond   l'augmentation de mobil' homes install s. (2004 : 20 ; 2008 : 42)

En 2004, le cabinet ECARTS avait pr conis  le r am nagement du site pour un montant de 375 000  .

R fection des toitures, peinture, voieries, sanitaires et cr ation d'un lieu d'animation).

A ce jour rien n'a  t  fait.

Il est difficile au niveau budg taire, d' valuer le travail des employ s communaux pour l'entretien du camping.

Il est   constater qu'il existe un manque de professionnalisme dans la gestion de ce camping (audit effectu  en juillet 2008)

Il semblerait que la commune n'ait pas su fid liser la client le.

Il en r sulte qu'il serait   envisager une d l gation de service public pour une meilleure gestion de ce camping.

Dans cette d marche, nous envisageons l'aide du Bureau d' tudes ECARTS pour l'actualisation des am nagements et la mis en place de la DSP.

Il est   noter que nous pourrions obtenir des subventions de la r gion   hauteur de 80 % pour les travaux.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## 12 - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire est autoris    prendre contact avec un organisme bancaire en vue de l'ouverture rapide d'une ligne de tr sorerie.

Une d lib ration est prise afin de proc der au recrutement du personnel temporaire (remplacements et saisonniers).

D'autre part, Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'un Secr taire G n ral, Monsieur PERY Bastien qui prendra ses fonctions le lundi 22 juin prochain.

**FIN DE SEANCE   23 Heures.**